

Nouvelle émission

250 000 000 \$

Province du Nouveau-Brunswick

Débiteures 4,65%, série GO, échéant le 26 septembre 2035

Devant être datées du: 26 septembre 2005

Prix: 99,904\$ plus intérêt couru, le cas échéant, pour un rendement approximatif de 4,656%

La loi sur les emprunts de la province autorisant l'émission de débiteures doit prévoir un fonds d'amortissement au moyen d'un paiement annuel d'une somme équivalente à au moins 1% du capital des débiteures en circulation à chacune des années 2006 à 2035 inclusivement.

Les débiteures devront être émises sous la forme d'un certificat global entièrement nominatif (la «débiteure globale»), immatriculé au nom de CDS & Co. en tant que propriétaire pour le compte de La Caisse Canadienne de Dépôt de Valeurs Limitée («CDS») et détenues par la CDS. Les droits des propriétaires véritables sur la débenture globale devront être représentés au moyen d'inscriptions en compte d'institutions financières agissant au nom des propriétaires véritables à titre d'adhérents directs et indirects de la CDS. Les propriétaires véritables de droits sur la débenture globale ne pourront avoir le droit d'avoir des débiteures immatriculées à leur nom, ni recevoir ou avoir le droit de recevoir des débiteures sous forme définitive ni être considérés comme porteurs de ces débiteures, sauf dans certaines circonstances telles qu'elles sont décrites dans la débenture globale.

Le capital et l'intérêt semestriel (26 mars et 26 septembre) à l'égard de la débenture globale devront être versés dans la monnaie ayant cours légal au Canada au porteur inscrit, la CDS, le premier versement d'intérêt étant prévu pour la période allant du 26 septembre 2005 au 26 mars 2006. Les propriétaires véritables de droits sur la débenture globale devront toucher le paiement conformément aux procédures d'usage de la CDS.

Avis juridique de: Stewart McKelvey Stirling Scales

En tant que preneurs fermes, nous offrons les débiteures sous les réserves d'usage concernant leur souscription, leur émission et leur acceptation et sous réserve de l'approbation des conseillers juridiques. Les souscriptions seront reçues sous réserve du droit de les refuser ou de les répartir en totalité ou en partie et du droit de clore les registres de souscription sans préavis. La débenture globale pourra être livrée le 26 septembre 2005 ou vers cette date.

19 septembre 2005